



MAIRIE
ASPRES SUR BUECH

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2025

Conseillers présents : Mmes, BERTRAND Marie-Christine, Claudine RODRIGUEZ, PINET Françoise, - Mrs, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, LOMBARD Yannick, FROGET Alain, SOREIL Jean-Claude

Absents représentés : BOYAUD Alain (pouvoir à Claudine RODRIGUEZ), CARRARA Patricia (pouvoir à Jean-Claude SOREIL), ROUX Laura (pouvoir à Françoise PINET),

Absents : GIRARD Joris, TOURTEL Gilles, MILLON Justine

Les comptes rendus des conseils municipaux du 3 avril 2025 et du 22 mai 2025 sont approuvés à l'unanimité.

Yannick LOMBARD est désigné secrétaire de séance.

PROGRAMME DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE COMMUNALE 2024-2025 CHOIX DE L'ENTREPRISE

Les travaux de voirie communale les plus importants concernent le chemin del Praïs : rabotage du support, réalisation d'une purge de chaussée en pied de mur et fourniture et mise en œuvre d'un enrobé.

Deux devis sont parvenus en mairie :

- Routière du midi : 49 998 € HT
- Eynaud travaux publics : 52 133 € HT

Madame le Maire propose de retenir l'entreprise la Routière du Midi.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Dans le cadre des travaux d'élimination des eaux claires parasites il convient aussi de remplacer un regard et de reprendre l'étanchéité d'un branchement d'un particulier.

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Extension de la cantine scolaire - ouverture de l'opération

Madame le Maire propose d'ouvrir l'opération afin de pouvoir demander les subventions en fin d'année. Les dépenses à inscrire concernent le marché de maîtrise d'œuvre prévu jusqu'à l'avant-projet et le projet, les études géotechniques, les levés topographiques, les diagnostic amiante et plomb. Montant évalué à 25 824 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Maison du parc

- Remplacement de la porte d'entrée (montant du devis plus élevé + 1 200 €)
- Achat d'une machine à laver : 300 €

Soit au total 1 500 € de plus à inscrire en dépenses sur l'opération.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Cabinet médical

Inscription des subventions acquises de la Région :

- Aménagement des locaux : 16 974 €

- Acquisition de matériel informatique et médical : 11 058 €
Soit au total 28 032 € de plus à inscrire en recettes sur l'opération.
Accord à l'unanimité des membres présents.

Carrefour RD1075/RD994A - avenant à la convention

Inscription de la participation financière forfaitaire de 20 000 € du Département pour la mise en valeur du giratoire (œuvre sculpturale).
Recette à inscrire sur l'opération.
Accord à l'unanimité des membres présents.

Equipement de l'école - ouverture de la sixième classe

- Acquisition de mobilier : 6 900 € TTC
- Rénovation électrique : 6 000 € TTC
- Travaux d'aménagement : attente du devis
- Acquisition d'un vidéoprojecteur : attente de devis.

Dès connaissance des montants le conseil sera informé.

Inscription des dépenses à l'opération afin que les travaux puissent se réaliser durant l'été.
Accord à l'unanimité des membres présents.

Afin d'équilibrer le budget des crédits seront minorés à l'opération non individualisée (ONI).

ACTIONS JEUNESSE

Piscine du chevalet : recherche et réparation de fuites pour un montant de 3 500 €.
Ce montant sera inscrit aux dépenses d'entretien de bâtiment. Afin d'équilibrer le budget des crédits seront minorés au chapitre 023 - virement à la section d'investissement.
Accord à l'unanimité des membres présents.

SUBVENTION A L'ASA DES CANAUX

Comme les années précédentes, Madame le maire propose de verser une subvention d'un montant de 2 600 € à l'ASA des canaux d'Aspres pour l'entretien du canal du moulin.
Alain FROGET et Jean-Claude SOREIL s'interrogent sur cette participation financière et expriment leur mécontentement sur la mise en eau du canal d'arrosage.
Madame le Maire informe le conseil que le versement de cette subvention ne concerne que l'entretien du canal du moulin. Elle propose de contacter le Président de l'ASA pour s'assurer du nettoyage de ce canal avant le versement de la subvention.
Après un tour de table, il est décidé à la majorité des membres présents de verser la subvention.
10 pour - 1 abstention

AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION

La convention d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour le risque prévoyance liant la commune et le centre de gestion arrive à échéance le 31 décembre 2025. Dans l'attente de la parution des textes législatifs sur l'évolution de la prévoyance (adhésion obligatoire ou facultative) le centre de gestion a souhaité prolonger d'une année supplémentaire le contrat afin de préparer au mieux le prochain marché.

Madame le Maire propose de signer l'avenant avec le centre de gestion portant sur la durée de la convention, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Accord à l'unanimité des membres présents.

ACTIONS JEUNESSE

Création d'un emploi permanent à temps complet d'animateur territorial principal de 1^{ère} classe.

Il s'agit d'un avancement de grade d'un agent.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Convention de mise à disposition de la piscine du Chevalet (Ajout à l'ordre du jour).

La mise à disposition de la piscine dans le cadre des activités de natation pour les écoles de Aspres et de La Faurie permettra aux élèves des deux écoles de profiter de la piscine du Chevalet. L'encadrement et la surveillance seront assurés par le maître-nageur et par un agent du service actions jeunesse.

Une convention de mise à disposition doit être passer avec le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

Accord à l'unanimité des membres présents.

AVIS SUR L'ENQUETE COMPLEMENTAIRE SUR L'APPROVISIONNEMENT EN BIOMASSE DE LA CENTRALE PROVENCE 4 DE GARDANNE

Le conseil municipal doit donner son avis sur l'enquête publique complémentaire relative à l'étude d'impact prenant en compte les effets indirects de l'approvisionnement en bois de la centrale de Provence exploitée par la société GAZELENERGIE GENERATION, à l'appui de sa demande d'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter une installation fonctionnant à la biomasse, située sur le territoire des communes de Gardanne et Meyreuil (Bouches du Rhône).

La commune a été identifiée par l'exploitant comme étant susceptible de faire l'objet de prélèvements en bois notables pour alimenter la centrale de Provence.

Après débat il ressort :

- Le conseil municipal s'inquiète des risques que font encourir cette centrale vis-à-vis des filières de valorisation existantes, en particulier celle du bois énergie collectif ;
- Le conseil municipal privilégie l'approvisionnement en bois des circuits courts ;
- Le conseil municipal s'interroge sur l'impact environnemental, économique et social ;

Ainsi le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, souhaite faire connaître son désaccord à l'approvisionnement en bois de la commune par la centrale de Provence tel que mentionné dans l'enquête publique.

INFORMATIONS DIVERSES

La distribution de la gazette du mois de juillet est prévue vers le 24-25 juin.

Le Président de conseil départemental viendra poser la première pierre du hangar de la société AEROTECNICS le 12 juin, ce sera l'occasion de lui montrer le cabinet médical vers 14 h 30.

Comme l'année dernière un apéritif/barbecue sera offert par la commune le jeudi 14 août à 18 heures.

La date limite de réception des offres pour la fourniture et livraison des repas de la cantine est fixée au 27 juin à 11 heures. La commission d'appel d'offres se réunira le mardi 15 juillet à 16 heures.

Une date doit être fixée pour la réunion de quartier route de Grenoble, chemin des glacières.

Une réflexion doit être engagée au sujet du maintien ou du changement de l'emplacement du marché du samedi matin.

Séance levée à 19 heures.